

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 14 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Paul QULICHINI, Jean-Christophe BARTOLI, Jean-Pierre ANTONETTI, Zélia BERQUEZ, Pierre QUILICHINI, Caroline CUCCHI, Gabriele VAUTRIN
Présents : 8	Etaient représentés : Paul GIUDICELLI, Jean-Pierre SAMPIERI, Félix SANTARELLI
Votants : 11	Etaient absents : Mathieu CESARI, Christophe MANICCIA, Jérôme POLVERINI, Jean-Vincent TOMASI
	Secrétaire de séance : Florence BOILET
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**Objet :** Régularisation des comptes d'attente - recettes et dépenses à classer ou à régulariser  
Compte 4728 - Dépenses à classer ou à régulariser – Autres dépenses à régulariser

Le compte 4728 du budget général de la commune présente au 31/12/2020 un solde débiteur de 21 889,62 €.

Ce solde est constitué d'opérations antérieures à l'exercice 2010. Les recherches réalisées conjointement par les services de la Trésorerie et de la commune n'ont pas permis d'identifier la nature précise de ces opérations.

La présence d'opérations non régularisées sur les comptes d'attente nuit à la qualité comptable et à la sincérité des résultats. Aussi, en l'absence d'éléments précis sur la nature de ces opérations, il est proposé de régulariser la situation en apurant le compte 4728 par la constatation d'une dépense exceptionnelle de 21 889,62 € à l'article budgétaire 678.


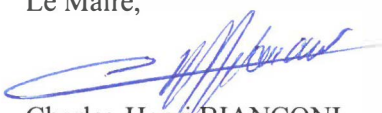
Le Conseil municipal à l'unanimité

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver la proposition de régularisation du compte 4728 par la constatation d'une dépense exceptionnelle de 21 889,62 € à l'article budgétaire 678.

Article 2 : d'autoriser le Maire à inscrire les crédits budgétaires correspondants et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Voix POUR :	11
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le :  29 /06/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 28 juin 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 /06/2021  Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI
---	---